

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Avril 2026

Référence
D2026_19

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
à l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Pithiviers
Le : 20/04/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le Jeudi 16 Avril 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 10/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 10/04/2026.

Présents : Mme PRUNET Delphine, M. MALON Stéphane, M. MENAULT Miguel, Mme RION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. LE MOAL David, Mme LAROYE Aurélie, M. LEPRINCE Rémy, M. BELTOISE Antony, Mme PERON Adeline

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ROUSSELOT Nathalie à M. MALON Stéphane

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

Objet de la délibération : Nomination des représentants de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération communautaire n° C 2026-32 du 16 avril 2026 de la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret, portant création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;
Considérant qu'il convient de désigner deux représentants de la commune de Charmont-en-Beauce, dont un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) ;

En conséquence et après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

DECIDE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes de la Plaine Nord Loiret :

- Delphine PRUNET, déléguée Titulaire
- Stéphane MALON, délégué suppléant

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 17/04/2026

Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification